



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 67860

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la surutilisation de papier non recyclable non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de réduire l'utilisation du papier non recyclable en faveur de celui recyclable au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est particulièrement conscient des problèmes touchant à l'écosystème et, en général, au respect et à la sauvegarde de l'environnement. Dans l'attente du lancement d'une réflexion d'ensemble sur le tri sélectif, l'ensemble des services a été sensibilisé de longue date aux notions de responsabilité environnementale, en particulier s'agissant de l'utilisation du papier (réduction des tirages, récupération) ainsi que des nuisances induites liées à cette activité (élimination et recyclage des déchets par une société spécialisée). Le ministère de la culture et de la communication est, d'autre part, engagé dans l'audit interministériel de modernisation de la fonction achat dont les préconisations prendront en compte les questions environnementales liées aux achats de l'État. Ces dossiers s'inscrivent dans les priorités en cours, les objectifs à court terme portant sur la mutualisation des marchés de papier éco-responsables au niveau des administrations centrales.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67860

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6179

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10588